

Compte-rendu : Rencontre cellule de crise ESS #5

Jeudi 23 avril 2020

Présents :

Benjamin COLY, Rémy POIGNANT, Mélanie THUILLIER, Stéphane MONTUZET (CRESS), Béatrice OGE (Crédit coopératif), Christophe DEBOVE (SGAR), Pierre-Yves BOUTIN (LMA), Aurélie BROSSARD (INAE), Laurence BERNET (DIRECCTE), Laurence FOUIN (FA), Florian SZYNAL (DRJSCS), Pierre ROUSSEL (UDES), Alain BOUCHON (URSCOP), Antoine ANDRIEUX (Banque des Territoires), Pascal DUFORESTEL (Région NA), Frédéric PETIT (UNEA), Karine LABAT PAPIN (Coopérer pour Entreprendre), Lucile AIGRON (Coopérative des Tiers Lieux)

1/ Zooms sectoriels

Focus sur les CAE

On compte 14 coopératives d'activités et d'emploi en NA (sous forme SCOP ou SCIC). Depuis le début de la crise une rencontre des CAE a lieu tous les 15 jours pour faire le point. Fort impact de la crise sur les CAE à prévoir, pour exemple en 2019 les CAE ont eu 19M€ de CA, dont l'activité principale est l'accompagnement des structures en contrat CAPE (411 pers) et 1150 salarié-es dont 1069 entrepreneur-es salariées et 81 personnes pour les services d'appui ?

Le télétravail a été mis en place pour 72% des CAE et beaucoup d'entrepreneur-es sont en chômage technique.

Il a été très difficile au démarrage d'avoir des informations sur la prise en compte du chômage partiel des entrepreneur-es mais on commence à y voir plus clair.

Les CAPE restent pour le moment non éligibles au chômage partiel : certains ont eu la prolongation de leur droit de chômage mais pour d'autres les droits ont continué à tourner et pour certains d'entre eux ils ne touchent plus rien aujourd'hui.

Coté modèle économique les CAE connaissent entre 40 et 70% de baisse de revenu car le revenu des CAE est lié à la rémunération par les entrepreneurs-es donc grosse fragilisation sur 2020 et même des répercussions importantes à prévoir sur 2021.

Les CAE ont fait un travail d'identification de leurs besoins et ont abouti aux sollicitations suivantes :

- les financements régionaux et européens car les cadres conventionnels ne correspondent plus à la crise (ex-financement lié à l'intégration de CAPE donc baisse envisagées)
- sur le champ de l'animation territoriale pour le développement qui devient compliqué et qui aura un impact fort notamment en lien avec l'apport en capital des entrepreneur-es salarié-es
- l'éligibilité au fond de soutien des entreprises et imaginer des financements dédiés pour le maintien des emplois

- côté DIRECCTE: certains ont continué leur activité mais il existe beaucoup de familles sectorielles différentes donc un peu difficile d'avoir une lecture collective (des regroupements par secteur sont parfois réalisés mais pas toujours possibles)
- Grosse alerte sur les contrats CAPE qui font vraiment partie des trous de la raquette car sont hors champ des dispositifs nationaux et régionaux
- Des pistes pourraient être envisagées pour donner plus de lisibilité à l'offre de service des entrepreneures (ex: ouverture de la plate-forme mise en place par la Région par exemple)

Côté Région : pour les CAPE: l'interlocutrice Région est Marina Lortholary-Ruiz. Quel travail réalisé par les couveuses avec la région ? Marine Gueroult se propose d'échanger au sein de la Région pour voir comment intégrer les CAPE

Côté Banque Des Territoires : côté fond de proximité la question des couveuses n'a pas du tout été posée.

Dans le cadre du fond de proximité Pour les asso c'est - de 50 salariés/ Côté entreprises c'est moins de 10 salariés. Il pourrait être étudiée une piste pour accompagner et prendre en compte les CAPE Attention qd même il s'agit d'un prêt donc attention au risque d'endettement d'autant que le plancher est à 5000 euros

Peut-être voir du côté de l'ADIE qui n'est pas associé à ce fond mais qui a peut-être des outils à proposer

Alain Bouchon: autres exemple : les contrats CAPE n'ont pas accès au dispositif d'aide de 1500 euros de l'état car n'ont pas le statut de travailleurs indépendants même si ça y ressemble. Une demande dans ce sens doit être faite

- Prolongation des droits au chômage pour ceux en fin de droit

Côté DIRECCTE (Laurence BERNET): pas d'information complémentaire à donner pour le moment

Stéphane Montuzet: la réflexion doit être fait sur de l'aide sans remboursement car il s'agit de structures qui ne vont pas être en mesure de pouvoir rembourser. On a l'impression que rien ne bouge au national donc il serait intéressant qu'il y ait une interpellation complémentaire de nos services de l'Etat en Région pour voir où en sont les discussions au national

Marine Gueroult: le dispositif d'aides aux entreprises est suffisamment ouvert (code NAF, nombre de salariés) et permet la construction d'un régime exceptionnel. Ils y travaillent pour accompagner les CAE en prêt et en subvention. Encore des zones d'incertitude mais il semble que ça reste une cible prioritaire

Alain Bouchon: quelques CAE dans le domaine du service la personne (notamment sur les notions de confort) très impactés

Beaucoup de difficultés également pour faire de la communication et recruter de nouveaux contrats CAPE ce qui risque également de fragiliser les CAE en 2020 et 2021.

Laurence Bernet pour la DIRECCTE nous informe que le décret du 14 avril fixe les mesures d'urgences relatives aux revenus de remplacement des demandeurs d'emploi.

Le décret n°2020-425 du 14 avril 2020 publié au JO du 15* fixe des mesures d'urgences relatives aux revenus de remplacement des demandeurs d'emploi.

Des mesures spécifiques durant la crise sanitaire

Ce texte est pris pour l'application de l'ordonnance du 25 mars portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement**. Il prévoit ainsi les mesures suivantes :

Il définit les règles de prolongation temporaire de la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi arrivant à épuisement de leurs droits au cours de la période de crise sanitaire.

Il allonge le délai relatif à la période de référence utilisée pour le calcul de la période d'affiliation des bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et des allocations spécifiques de solidarité intermittent, ainsi que du délai de forclusion dont dispose le salarié privé d'emploi pour faire valoir ses droits à indemnisation.

Il rend neutres les jours non travaillés au cours de la période de crise sanitaire pour le calcul de la durée d'indemnisation.

Karine Labat: la question est plus sur la prolongation aussi des droits en cours car ils sont en train de consommer leur droit ARE sans pouvoir travailler le développement de leur activité, il y aura-t'il un report de droits?

DIRECCTE: pas d'arbitrage dans ce sens, pas envisagé pour le moment car le coût est important mais les choses bougent beaucoup tous les jours.

Focus sur les Tiers Lieux ESS

La Coop des Tiers Lieux est mobilisée depuis le début de la crise avec la CRESS et avec France Tiers Lieux

Les Tiers Lieux couvrent plein de formes statutaires et de modèles différents (cafés/ lieu culturel etc..) ils sont composés de modèle hybride dans leur activité et dans leur structuration

Les grandes préoccupations :

- Accéder aux aides éco (état région)

Le dispositif région a rassuré pas mal d'associations et d'entreprises sur la mobilisation en complément de l'état

Côté Ressources Humaines : il y a 250 tiers-lieux en NA avec 300 emplois concernés et tout le monde est actuellement en chômage partiel

- Des baux commerciaux : loyers à payer et de grosses difficultés à faire appliquer les reports ou exonérations
- Sur le report des charges ou l'endettement vis à vis des banques : cela va être difficile à assumer car 1/3 des strut étaient déficitaires l'année dernière car leurs modèles sont fragiles, il s'agit d'un secteur en création/ la question des reports ne suffit pas car ils ne pourront pas payer...

La perte de CA ne sera pas retrouvée ultérieurement.

- Une demande a été faite auprès avec des collectivités quand elles sont les bailleurs (but = pour annuler loyers et charges)

- Cela dit certains Tiers-Lieux se sont activés sur d'autres champs ex: FabLab mobilisé sur la création de masques et de visières/ ateliers numériques: de manière bénévole, les 1/3 lieux sont mobilisés sur : éducation des enfants, accès aux droits, distribution alimentaire

Certains ont sollicité les aides régionales ou se sont rapprochés des banques mais la discussion difficile et on a constaté des abus de coût de certaines banques

La moyenne globale est de 3 mois de tréso pour tenir pendant le confinement (ça va de 0 à 5 mois sur l'ensemble des structures)

Ils sont en attente des dates de déconfinement pour mesurer la perte de CA et les capacités de rebond.

Pour les TL qui ont des activités café et/ou estival la perte ne sera pas rattrapable...

Sur l'après :

- Comment les 1/3 lieux peuvent être utiles pour les salarié·es des entreprises qui vont vouloir rester à proximité de leurs habitats (ex : école reprend mais pas les cantines... donc l'idée c'est de permettre de concilier le pro et contraintes perso)

Concernant les trous dans la raquette : pour le fond de solidarité tout le monde n'y a pas accès car pas de Chiffre d'Affaire en 2019 car création récente et donc difficile de comparer

Côté Région : même réponse que pour les CAE : les trous dans la raquette s'étudient au cas par cas. Souvent moins de 5 salarié.es donc pas éligibles aux aides de la Région mais plutôt aide de l'Etat. Pascal Duforestel: il faut voir pour identifier tous les trous dans la raquette pour voir comment interpellier Christophe Itier par exemple, Pascal aurait besoin d'éléments d'ici vendredi soir pour avoir le temps de valider les remontées d'infos auprès des autres régions.

Stéphane Montuzet: il faut avancer de manière rassembler pour que nos requêtes portent plus. On peut s'appuyer le CR de cette réunion.

Côté France Tiers Lieux un plaidoyer est en cours, Lucile voit si elle peut nous remonter les infos pour répondre à la demande de Pascal

2/ Questions restées en suspens

Précisions sur le mécanisme du **fonds de solidarité et de proximité** :

- Les communautés de communes n'ont pas d'obligation mais peuvent abonder si elles en ont la possibilité.
- Il s'agit d'un fonds commun, et il n'y a pas de garantie de fléchage des fonds (notamment pour assurer la sinistralité). Néanmoins, les calculs démontrent que l'effet de levier pour une communauté de communes est indéniable.
- Un certain nombre d'agglos ont décidé d'abonder le fond, à hauteur de 2€ par habitant. Cela permet un effet levier
- Bordeaux Métropole, par exemple, a refusé d'abonder donc les structures de la Métropole n'y auront pas accès

Le Fonds de secours ESS est en cours de finalisation. Proposé par le HCESSIS, il s'agit d'un fond de subvention pour les petites assos de 1 à 3 salariées.

- Ce Fond est doté de 1.5M€ pour l'ensemble du territoire national avec contributions privées (ex : BNP)
- La gestion a été confiée à France Active pour délivrer les subventions. Chaque aide sera complétée d'un accompagnement via DLA
- Le DLA accompagnera les structures pour bénéficier de ce fond
- Pas de moyens supplémentaires annoncés pour la mise en œuvre de cet outil côté DLA
- Aide forfaitaire de 5k€, soit 300 assos au niveau national, dont 30 en NA
- Risque d'avoir à gérer des frustrations, but est d'identifier au mieux les structures qui doivent être aidées, travail en cours par chargés de mission DLA + charges de mission FA

Echanges autour de fonds de secours ESS :

- volume trop faible
- beaucoup d'interrogation encore sur la mise en œuvre :
 - o Marine Gueroult: cet outil est à lier avec des dispositifs locaux pour qu'ils viennent en complément des fonds existants
 - o LMA: sont satisfait de la forme du fond à savoir de la subvention mais il couvre effectivement un nombre de structures très limité
 - o Il faut éviter que le temps d'instruction de ces dossiers ne soit trop long pour les DLA car pas de fond complémentaire pour le suivi de ces dossiers

Prêt rebond : Il n'y aura pas de prêt rebond en NA car les conditions ne sont pas satisfaisantes pour le Conseil régional. Le CRNA travaille directement avec les banques pour développer un prêt régional

FDI : La DIRECCTE n'a toujours pas d'info sur les modalités d'utilisation de ce fond. Les éléments seront transmis dès que disponible.

Pour la question de la prolongation de l'arrêt maladie pour garde d'enfants : en attente d'éléments pour préciser.

3/ Nouvelles questions

LMA (note en pièce jointe) :

- Bon retour aux questionnaires
- Analyse d'impact réalisé en NA + infographie
- Propose d'interpeller les mutuelles de l'ESS sur l'abondement au fond de soutien du Haut Commissariat
 - La CRESS a initié un travail d'interpellation des mutuelles, Alain Bouchon de son côté à interpeller la MACIF
- Propose un zoom pour la semaine prochaine: structure en lien avec l'école notamment celle en lien avec l'accueil des enfants: classe découverte, séjours, accueil de loisirs etc

problématique des formations BAFA qui n'ont pas pu avoir eu pendant les vacances de printemps donc pénurie d'animateur à venir pour cet été

UDES :

- des secteurs en grande difficulté
- les questions de responsabilité employeur et d'accueil logistique de redémarrage est le sujet principal des employeurs en ce moment
- la question du déconfinement reste encore très floue pour les structures et s'ajoute à ça les conditions de reprise d'activité
- Côté animation/ tourisme, ECLAT : mise en place d'un guide pour aider les structures, identifier les délégations régionales qui pourraient être données à des collectivités.
- Suggestion d'inviter des représentants des collectivités ou des services académiques pour nous éclairer
- Le CNEA a mis en ligne gratuitement ses conseils réglementaires juridiques

INAE :

- Une attention devra être portée au soutien à l'investissement notamment celle qui produisent des EPI type masques mais également les maraîchers
- Côté aide à la personne/ service à la personne : interrogation sur les mesures de soutien car ces structures ne rentrent pas dans les compétences de la Région... A voir avec les Conseils Départementaux.
- INAE rejoint le collectif des Tieux-Lieux (makers) concernant le travail sur la production de masques et ont mobilisé les chantiers couture pour voir comment ils peuvent se regrouper pour répondre à la demande

Marine Gueroult : des possibilités existantes sur le soutien à l'investissement et le RI classique est toujours mobilisable

Béatrice Ogé : le PGE peut aussi répondre à des besoins d'investissements

Masques :

- Besoin de visibilité de l'offre sur la conception d'EPI: coopérative des TL, scop, associations, INAE...
- Aurélie précise qu'il serait plus intéressant de se rattacher à un projet existant
- Pascal précise qu'il faut voir les modalités avec lesquelles on peut se rattacher au projet de la coopérative des TL

Groupement d'employeurs : quel seuil est pris en compte (permanents uniquement ou permanents + salariés mis à dispo) ? Pas de réponse encore mais dès que disponible, l'info sera partagée.

Concernant les subventions Etat :

- Les subventions pourraient être maintenu même si les actions n'auront pas eu lieu.
- il n'y aura pas de double financement par l'Etat entre du financement de poste et mesures de chômage partiel.



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire [Nouvelle-Aquitaine](#)

Prochaine rencontre : le jeudi 30 avril à 14h